

CONTRAT ENERGIC-MAIL



date d'effet : n° contrat :

Entre les soussignés :

Nom ou raison sociale : **ALTIUS** tél : +33 1 34 34 43 80 fax : +33 1 39 47 25 88
Représentée par : **M. Daniel JUCHAULT** Fonction : **Président Directeur Général**
Société Anonyme au capital de 84.900 EUROS, ayant son siège social : **3, rue Verte – 95100 Argenteuil**

ci-après dénommé le PRESTATAIRE d'une part, et

Nom ou raison sociale : tél : fax :
Représentée par : Fonction :
Adresse : contacts

ci-après dénommé le CLIENT d'autre part,

client/adresse contacts
Adresse de facturation :

► CONDITIONS PARTICULIERES

Objet : Hébergement de boîtes aux lettres (BAL) :

- Gestion d'adresses e-mail
- Gestion d'alias
- Gestion de listes de distribution
- Gestion de calendriers
- Gestion de certificats SSL hors achat de ceux-ci et intégration
- Fourniture d'un Web Mail

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an démarrant à la date d'effet. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

Résiliation : Résiliation du contrat par écrit trois mois avant l'expiration de la période en cours

Période de couverture : Accueil téléphonique les jours ouvrés du lundi au vendredi 9H-13H et 14H-18H

Délais d'intervention : Intervention technique sous 4 heures ouvrables

Modalités de paiement : Le service est facturable annuellement, terme à échoir, payable à réception de facture

► NOM DE DOMAINE

► OFFRE DE BASE

Nombre de boîtes aux lettres (BAL) : **BAL**
Volume de données par boîte aux lettres : **Mo**
Taille des pièces jointes : **Mo**

► OPTIONS

- Antivirus
 Antispams

► PRIX

	date d'effet	date d'expiration	Prix.HT
Période initiale	15/09/09	14/09/10	
	unitaire	qté	total
OFFRE DE BASE			
Boîtes aux lettres	40 €	50	2 000 €
OPTIONS			
Antivirus	5 €	50	250 €
Antispams	5 €	50	250 €
OFFRE DE BASE + OPTIONS			2 500,00 €

Le client reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les conditions du présent contrat dans leur intégralité,

Fait en double exemplaire le _____ à _____

le PRESTATAIRE représenté par
mention « lu et approuvé »
cachet et signature

le CLIENT représenté par
mention « lu et approuvé »
cachet et signature



1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le PRESTATAIRE s'engage à héberger sur sa plateforme le service Internet du CLIENT.

Les conditions spécifiques détaillent les différentes options d'abonnement en vue de la préparation par le PRESTATAIRE de l'espace de la plateforme réservé pour le CLIENT.

Le CLIENT reconnaît expressément que le PRESTATAIRE ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

2. MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION

La plateforme du PRESTATAIRE est accessible par le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Le PRESTATAIRE garantit un accès au site Internet dans les conditions d'une fréquentation raisonnable dans des conditions d'utilisation raisonnable.

Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du CLIENT.

3. CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

Le PRESTATAIRE adresse au CLIENT un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur le Service du PRESTATAIRE.

La date d'envoi des codes d'hébergement du site du CLIENT détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Le PRESTATAIRE s'engage à :

Assurer l'accès au Service 24 h/24 tous les jours de l'année (le PRESTATAIRE informera, dans la mesure du possible le CLIENT, dans un délai raisonnable, par courrier électronique d'une éventuelle interruption du service, afin que le Client prenne ses dispositions)

Intervenir rapidement en cas d'incident

Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils

Mettre à disposition du Client la possibilité de restreindre l'accès à son site (ou à une partie).

Protéger, dans la mesure du possible, sa plateforme

5. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE se réserve le droit d'interrompre le Service, notamment si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plateforme d'hébergement du PRESTATAIRE, que ce soit suite à un piratage dudit Service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système. Le PRESTATAIRE s'engage à rétablir la connexion sur demande du CLIENT, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le CLIENT.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le service du CLIENT, transmises ou mises en ligne par le CLIENT et ce à quelque titre que ce soit.

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable du non-paiement total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable envers le CLIENT de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du CLIENT.

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le CLIENT.

En conséquence, le PRESTATAIRE recommande au CLIENT de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins.

6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

6.1 Engagements sur les contenus

Le CLIENT s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractères pornographiques, racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur le Service du PRESTATAIRE.

De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection de ce type de sites.

Le CLIENT est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Le CLIENT est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le CLIENT est informé que les fichiers sons, vidéo ou d'autre nature (MP3, DIVX, ISO, ...) sont soumis aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

Il assure le PRESTATAIRE qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le CLIENT déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, le PRESTATAIRE ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du CLIENT. Le CLIENT déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Il s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi Française en vigueur.

Le non-respect par le CLIENT des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plateforme du PRESTATAIRE ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du Service du PRESTATAIRE et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le Service du PRESTATAIRE et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour le PRESTATAIRE de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels le PRESTATAIRE pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées.

Le CLIENT s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait du PRESTATAIRE. En outre, le CLIENT s'engage à intervenir sur demande du PRESTATAIRE à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir au PRESTATAIRE de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

Le CLIENT, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense du PRESTATAIRE dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité.

6.2 Utilisation de scripts CGI/PHP/MYSQL

Le PRESTATAIRE fournit des hébergements qui permettent l'utilisation des scripts CGI, PHP, MYSQL et d'autres programmes exécutables. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages, les restrictions ci-dessous s'appliquent donc à l'utilisation de ces fonctionnalités.

Le PRESTATAIRE a la possibilité de créer et exécuter ses propres CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte.

Cette utilisation doit être raisonnable. Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI, PHP, SQL ou/et du site s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril, indépendamment des cinq restrictions citées ci-dessous, le bon fonctionnement de la plateforme d'hébergement mutualisé du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE fera son possible pour aviser les clients qui utilisent des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci. En revanche, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

Le CLIENT est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur la plateforme d'hébergement mutualisée du PRESTATAIRE, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients de la plateforme. Le CLIENT sera alors incité à opter pour un contrat d'hébergement dédié.

Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du Service ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte CLIENT. En conséquence, pour apprécier le caractère raisonnable de l'utilisation des scripts au regard d'une plateforme d'hébergement mutualisé, seront utilisés les critères suivants :

nombre de requêtes web par jour (html, php, cgi, jpg, gif et ...)
utilisation du processeur de la machine ("CPU")

utilisation de la RAM

accès à un serveur sql limité en nombre de requêtes simultanées (le PRESTATAIRE vous recommande d'établir des connexions courtes et les fermer après utilisation)

pour d'autres raisons non définies par les présentes mais qui, selon l'appréciation du PRESTATAIRE, risqueraient de mettre en péril le système informatique du PRESTATAIRE. Le CLIENT sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts.

Les alertes sont envoyées automatiquement lorsque l'un des critères est atteint, et le CLIENT est alors tenu de valider la bonne réception de cette alerte par un e-mail en retour, et la bonne compréhension de la demande formulée par le PRESTATAIRE.

Si le CLIENT ne valide pas cet e-mail dans les 12 heures, le PRESTATAIRE se réserve le droit de fermer le site sans préavis.

Le téléchargement doit se faire par le serveur FTP, si disponible.

6.3 Utilisation du SPAM

Le CLIENT s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du Service pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir ou à des adresses erronées. A ce titre, le PRESTATAIRE se réserve le droit de mettre en place sur son Service des outils logiciels empêchant ces pratiques.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre sans préavis les services de messagerie du CLIENT, lorsque des envois massifs de courriels depuis l'offre du CLIENT portent atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau du PRESTATAIRE.

Par ailleurs en cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé à partir des installations chez le PRESTATAIRE, ou comportant les URL des sites hébergés chez le PRESTATAIRE.

En cas de non-respect de cet engagement, le CLIENT reconnaît que le PRESTATAIRE est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum sans préavis, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au CLIENT.

6.4 Copie des données transmises

Le CLIENT s'engage à conserver une copie des données.

7. NOM DE DOMAINE

Le CLIENT est informé qu'un nom de domaine peut être lié de manière préférentielle à son service d'hébergement. Ainsi, selon les situations, il pourra être nécessaire de modifier le nom de domaine précédemment défini.

8. RESILIATION

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations quelle qu'elle soit, trois semaines après mise en demeure d'y remédier, expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de dénonciation du contrat, le CLIENT s'engage à régler le solde de toutes les prestations de services effectuées jusqu'à la date de la prochaine échéance.

Le présent contrat peut être également résilié s'il se produit un événement de force majeure de nature à retarder l'exécution du contrat pendant plus de trente jours.

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du CLIENT, le contrat sera résilié de plein droit si, à l'issue de la période prévue par la loi, le mandataire judiciaire (ou le CLIENT en cas de procédure simplifiée), ne s'est pas prononcé sur la poursuite du contrat. Dans le cas de poursuite du contrat, les factures et redevances que le PRESTATAIRE sera amené à émettre seront payables au comptant.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures adressées en deux exemplaires au CLIENT sont payables au lieu social du PRESTATAIRE, à l'échéance selon les modalités définies.

Le défaut du règlement d'une facture peut entraîner la suspension de l'exécution du présent contrat. En cas de non-paiement à l'échéance, toute somme due fera courir de plein droit des intérêts de retard égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

10. REVISION DE PRIX

Au renouvellement de chaque contrat, le prix pourra être révisé, sans autre information au CLIENT, dans la limite suivante :

$P = P_0 \times S / S_0$ (P_0 =Prix initial, S_0 =indice SYNTEC à la date initiale, S =indice SYNTEC à la date de renouvellement)

11. MODIFICATION - AVENANT

Le contrat ne pourra être modifié, en tout ou partie, que par avenant écrit et préalablement signé par les parties.

12. JURIDICTIONS

Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceraient de régler à l'amiable, préalablement à toute action en justice.

En cas d'échec des solutions amiables ou dans l'absence de leurs recherches, les parties soumettront leur différend devant le Tribunal de Commerce de Nanterre auquel elles attribuent compétence, y compris en référé.